

TABLEAU de la saison pendant laquelle la chasse et la pêche sont permises dans les différentes provinces du Canada.—*Fin.*

Animaux.	Ontario.	Québec.	Les Territoires.	Ile du Prince-Edouard.
Ouverture de la saison de la pêche—				
L'achigan	15 juin au 14 avril	15 juin au 14 avril		
Maskinongé	" "	1er juin au 24 mai	15 mai au 14 avril	
Doré	15 mai au 14 avril	15 juin au 14 avril	"	
Truite tachetée	1er mai au 14 sept.	1er mai au 30 sept.	1er mai au 14 sept.	1er avril au 30 sept.
des lacs	1er déc. au 31 oct.	1er déc. au 14 oct.		1er avril au 30 sept.
grise (grosse)		"	15 déc. au 14 oct.	
" saumonée	1er déc. au 31 oct.			
Saumon pris au filet		1er mai au 31 juillet		
" à la ligne		1er fév. au 14 août.		
Saumon d'eau fermée		1er déc. au 14 oct.		
Lunge, tuladi		"		1er avril au 30 sept.
Esturgeon	Toute l'année	16 juillet au 18 mai	16 juin au 14 mai	
Ouananiche		1er déc. au 30 sept.		
Poisson blanc	1er déc. au 31 oct.	1er déc. au 9 oct.	16 déc. au 4 oct.	
Eperlan		1er juillet au 31 mai		1er juillet au 31 mai
Huitres		22 sept. au 31 mai		22 sept. au 31 mai
Licences pour les non-résidents au Canada.	Lac Népigon : 2 semaines, \$15 ; 3, \$20 ; 4, \$25	Un mois, \$10 ; 2, \$15 ; 3, \$20.		
Licences pour les résidents au Canada	4 semaines, \$10 ; 2, \$5			